



Conseil Municipal

Du
14/11/2011

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **07/11/2011**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance
**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION
N°48**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2011
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2011
A la porte de la Mairie

Annexes :

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE ONZE, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre.

<u>ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS :</u>	Pouvoir donné à :
Mme BOHN Christelle	BOURGEOIS Michel
M SCHULER Jérôme	
Mlle WAII Mariam	MICHEL Bruno

Demande de subvention

Rapporteur : Le Maire

Nous avons été sollicités par six jeunes des SCOUTS de France pour les aider financièrement à réaliser un voyage humanitaire au BENIN en vue de construire une classe maternelle et faire de l'animation aux enfants.

Cette action se déroulerait sous le couvert de l'association « Coup de cœur pour le BENIN »

Tous ces jeunes font partie de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul et sont venus plusieurs fois à Villeparois pour réaliser l'animation musicale de nos petites fêtes locales.

Je vous invite à prendre connaissance de leur projet et du plan de financement de cette action évaluée globalement à 14 000 € (annexé à la présente délibération)

Mon fils Mathieu étant concerné par ce projet, je ne participerai pas à votre décision.

Décision :

Exprimée	8
Pour	8
Contre	0
Absentions	0
Ne participe pas au vote	2

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'attribuer une subvention de 100 € aux Scouts de France pour la réalisation, par six jeunes de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul, d'un voyage humanitaire au BENIN en vue d'y construire une école maternelle et de faire de l'animation pour les enfants. Cette subvention sera versée à l'appui de justificatifs permettant d'apprécier la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS